

7ème RALLYE DU MARQUENTERRE VHC 13 et 14 février 2026
DEMANDE D'ENGAGEMENT VHC

A retourner pour le lundi 2 février 2026 à minuit à :

Seules les demandes d'engagement complètement et très lisiblement remplies, accompagnées des droits d'engagement et parvenues avant la date de clôture seront prises en considération
CONCURRENT (à ne remplir que si différent du PILOTE)
N°
PILOTE
NOM et PRENOM ou SOCIETE

Nat

NOM et PRENOM

Nat

REGLEMENT PAR VIREMENT IBAN: FR76 3000 3003 8100 0372 6040 975

Fait à

le

VOITURE ENGAGEE

(signature pilote)

(signature co-pilote)

Par le fait d'apposer leurs signatures sur cette demande d'engagement, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, mais aussi de la réglementation en général, avoir pris connaissance et accepter les instructions données sous la forme de communiqués ou additifs. Ils déclarent en outre connaître et se soumettre à la réglementation sur le dopage. Ils déclarent que les indications portées sur la demande sont conformes à la réalité.